

Mon-Droguiste.Com

39 Bis Rue Du Moulin Rouge 10150 Charmont Sous Barbuise <u>Tél</u>: +33.(0)3.25.41.04.05 <u>Email</u>: contact@mon-droguiste.com <u>Web</u>: www.mon-droguiste.com

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de : Règlement (CE) n° 1907/2006 tel que modifié par le règlement (UE) n° 2020/878 et le règlement (CE) n° 1272/2008

Remplace la date 15-juil.-2024 **Date de révision** 15-janv.-2025 **Numéro de révision** 5

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit TERGITOL 15 S 7 SURFACTANT

Autres moyens d'identification

Reach Registration Notes Exonéré - polymère exempté par l'article 2, paragraphe 9

Nom de la substance ALCOOLS SECONDAIRES EN C12-14, ÉTHOXYLÉS

Numéro CAS 84133-50-6

Synonymes TERGITOL 15-S-7

Substance pure/mélange Substance

Masse molaire 508 g/mol

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Tensioactif multi-usages.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur



Mon-Droguiste.Com

39 Bis Rue Du Moulin Rouge 10150 Charmont Sous Barbuise <u>Tél</u>: +33.(0)3.25.41.04.05 <u>Email</u>: contact@mon-droguiste.com

Web : www.mon-droguiste.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence SGS - +32 (0)3 575 55 55 (24h)

Numéro d'appel d'urgence national Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

Numéro d'appel d'urgence - Paragraphe 45 - (CE) 1272/2008

Europe 112

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Corrosion/irritation cutanée	Catégorie 2 - (H315)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 1 - (H318)
Toxicité aquatique aiguë	Catégorie 1 - (H400)
Toxicité aquatique chronique	Catégorie 3 - (H412)

2.2. Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H315 - Provoque une irritation cutanée

H318 - Provoque de graves lésions des yeux

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P264 - Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement

P280 - Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

P391 - Recueillir le produit répandu

P501 - Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets homologuée

2.3. Autres dangers

En cas de déversements, méfiez-vous des sols et surfaces glissants.

Évaluation PBT et vPvB Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

I	Nom chimique	% massique	Numéro	CE n° (numéro	Classification	Limite de	Facteur M	Facteur M
-			d'enregistreme	d'index UE)	selon le	concentration		(long terme)
-			nt REACH		règlement (CE)	spécifique		
					nº 1272/2008	(LCS)		

				[CLP]			
ALCOHOLS, C12-14 SECONDARY, ETHOXYLATED 84133-50-6	>= 97.0 %	Aucune donnée disponible	-	Skin Irrit. 2 (H315) Eye Dam. 1 (H318) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 3 (H412)	-	1	-
POLYETHYLENE GLYCOL 25322-68-3	<= 3.0 %	Aucune donnée disponible	500-038-2	Non classé	-	-	-

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Estimation de la toxicité aiguë

Si les données DL50/CL50 ne sont pas disponibles ou ne correspondent pas à la catégorie de classification, la valeur de conversion appropriée de l'annexe I du CLP, tableau 3.1.2, est utilisée pour calculer l'estimation de la toxicité aiguë (ATEmix) pour classer un mélange en fonction de ses composants

Nom chimique	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/brouillard - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm
ALCOHOLS, C12-14 SECONDARY, ETHOXYLATED 84133-50-6	> 3227	> 2000	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
POLYETHYLENE GLYCOL 25322-68-3	> 10000	> 20000	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible

Ce produit ne contient pas de substances candidates extrêmement préoccupantes à une concentration >=0,1 % (règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 59)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux

tout sauvetage. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.
·

Inhalation EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Rincer abondamment la bouche avec de

l'eau. Consulter un médecin en cas de symptômes.

Contact oculaire Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au

moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin en cas de symptômes.

Le personnel de premiers secours doit porter un équipement de protection approprié lors de

Contact avec la peau EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les

vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. Consulter un médecin en cas de symptômes. S'assurer que les rince-œil et les douches de sécurité sont proches du poste

de travail.

Ingestion Rincer abondamment la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sans avis médical.

Consulter un médecin en cas de symptômes.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes

Yeux Provoque de sévères lésions oculaires. Peut causer des dommages permanents si l'œil

n'est pas immédiatement irrigué. Provoque des brûlures oculaires.

Cutané(e) Provoque une irritation cutanée.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin Le traitement de l'exposition doit viser à contrôler les symptômes et l'état clinique du patient.

Le contact avec la peau peut aggraver une dermatite préexistante.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Agent chimique sec. CO2, eau pulvérisée ou mousse résistant à l'alcool.

Incendie majeur PRUDENCE : l'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer

inefficace.

Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression. Moyens d'extinction inappropriés

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

chimique

Dangers spécifiques dus au produit En cas d'échauffement et d'incendie, des vapeurs/gaz toxiques peuvent se produire. Une violente génération de vapeur ou une éruption peut se produire lors de l'application d'un jet

d'eau direct sur des liquides chauds.

Produits de combustion dangereux Oxydes de carbone.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection spéciauxLes pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet et précautions pour les pompiers de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

Code d'action d'urgence (EAC) •3Z

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser les protections individuelles recommandées

dans la Section 8. Éviter le contact avec la peau et les yeux et l'inhalation de vapeurs. Évacuer le personnel vers des zones sûres. Empêcher le personnel inutile et non protégé

d'entrer. En cas de déversements, méfiez-vous des sols et surfaces glissants.

Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8. **Autres informations**

Pour les secouristes Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de

Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

l'environnement

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

Méthodes de nettoyage Absorber avec de la terre, du sable ou toute autre matière non combustible et transférer

dans des récipients pour élimination ultérieure. Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à l'élimination. N'utilisez pas d'eau pour nettoyer.

Prévention des dangers secondaires Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations

environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger

Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8. Éviter le contact avec la peau et les yeux et l'inhalation de vapeurs. Se

laver la peau soigneusement après manipulation.

Remarques générales en matière d'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation Conserver le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)

Voir la section 1 pour plus d'informations.

Mesures de gestion des risques (RMM)

Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle

Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

Dose dérivée sans effet (DNEL) - Travailleurs

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
POLYETHYLENE GLYCOL	-	112 mg/kg bw/day [4] [6]	40.2 mg/m³ [4] [6]
25322-68-3			

Notes

[4] Effets systémiques sur la santé.

[6] À long terme.

Dose minimale dérivée avec effet (DMEL) - Travailleuses Aucune information disponible Notes

Dose dérivée sans effet (DNEL) - Grand Public

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
POLYETHYLENE GLYCOL 25322-68-3	40 mg/kg bw/day [4] [6]	-	7.14 mg/m³ [4] [6]

Notes

[4] Effets systémiques sur la santé.

[6] À long terme.

Dose minimale dérivée avec effet (DMEL) - Grand Public Aucune information disponible.

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Nom chimique	Eau douce	Eau douce (libération intermittente)	Eau de mer	Eau de mer (libération intermittente)	Air
POLYETHYLENE GLYCOL 25322-68-3	0.273 g/L	1 mg/L	27.3 mg/L	0.1 mg/L	-

Nom chimique	Sédiments d'eau douce	Sédiments marins	Traitement des eaux usées	Terrestre	Chaîne alimentaire
POLYETHYLENE GLYCOL 25322-68-3	1030 mg/kg sediment dw	103 mg/kg sediment dw	-	46.4 mg/kg soil dw	-

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques Aucune information disponible.

Équipement de protection

individuelle

Protection des yeux/du visage Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches. Utiliser une

protection oculaire selon la norme EN 166.

Protection des mains Porter des gants appropriés. Les gants doivent être conformes à la norme EN 374.

Gants						
Temps de contact	EPI - Matériaux des gants	Épaisseur des gants	Délai de rupture			
	Porter des gants de protection	> 0.35 mm	> 120 minutes			
	en caoutchouc butyle					
	Rubber (natural, latex)	> 0.35 mm	> 120 minutes			

Porter des gants de protection en Néoprène™	> 0.35 mm	> 120 minutes
Caoutchouc nitrile/butadiène (« nitrile » ou « NBR »).	> 0.35 mm	> 120 minutes
Polyéthylène (PE)	> 0.35 mm	> 120 minutes
Stratifié d'alcool éthylvinylique ("EVAL")	> 0.35 mm	> 120 minutes
Polychlorure de vinyle (PVC).	> 0.35 mm	> 120 minutes
Porter des gants de protection en Viton™	> 0.35 mm	> 120 minutes
Polyéthylène chloré (CPE)	> 0.35 mm	> 120 minutes
Polyvinyl alcohol (PVA)	> 0.35 mm	> 120 minutes

Protection de la peau et du corps Porter des vêtements appropriés pour éviter tout contact probable avec la peau.

Utiliser une protection respiratoire adaptée. Protection respiratoire

Filtre à gaz et vapeurs organiques conforme à EN 14387. Type AP2.

Remarques générales en matière

d'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

Closed cup. (ASTM D93).

Aucune information disponible.

Aucune information disponible.

Aucune information disponible.

Aucune information disponible.

@ 25 °C. Méthode de calcul.

solution (1 %). Méthode de calcul.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Liquide Aspect Liquide Couleur jaune Odeur Léaère

Seuil olfactif Aucune information disponible

Propriété Remarques • Méthode <u>Valeurs</u> non applicable.

Point de fusion / point de

congélation

Point d'ébullition initial et intervalle > 250 °C @ 750 mmHg. Méthode de calcul.

d'ébullition

Inflammabilité Aucune information disponible. Limites d'inflammabilité dans l'air Aucune information disponible.

Limites supérieures

d'inflammabilité ou d'explosivité

Limites inférieures

d'inflammabilité ou d'explosivité

186 °C Point d'éclair

Température d'auto-inflammabilité Température de décomposition

рΗ 5.5 - 7.5

pH (en solution aqueuse)

Viscosité cinématique 51.5 cSt

Viscosité dynamique

Hydrosolubilité partiellement soluble

Solubilité(s)

Aucune information disponible. Valeur estimée.

Coefficient de partage log Pow: 3.29

Pression de vapeur < 0.01 mmHg @ 20 °C. Méthode de calcul.

@ 20 °C / 20 °C. Méthode de calcul. Densité relative 0.991

Aucune information disponible Masse volumique apparente

Densité de liquide Aucune information disponible Aucune information disponible

TERGITOL 15 S 7 SURFACTANT

Densité de vapeur Caractéristiques des particules

Méthode de calcul. non applicable. liquide.

Granulométrie
Distribution granulométrique

Aucune information disponible Aucune information disponible

9.2. Autres informations

Point d'écoulement 1 °C Masse molaire 508 g/mol

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

non applicable

Liquides inflammables Ne devrait pas être un liquide inflammable accumulant de l'électricité statique.

Matières solides inflammables non applicable liquide

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune information disponible < 0.01 n-butyl acetate=1 Méthode de calcul

> 1

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

Sensibilité aux impacts Aucun(e).

mécaniques

Sensibilité aux décharges

électrostatiques

Aucun(e).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions

dangereuses

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

Polymérisation dangereuse Aucune polymérisation dangereuse ne se produit.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Le produit peut se décomposer à des températures élevées.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Acides forts. Bases fortes. Agents comburants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition

Oxydes de carbone.

dangereux

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations sur le produit

Inhalation L'inhalation de vapeurs à concentration élevée peut provoquer une irritation du système

respiratoire.

Contact oculaire Provoque de graves lésions des yeux. Peut causer des dommages permanents si l'œil n'est

pas immédiatement irrigué. Provoque des brûlures oculaires.

Contact avec la peau Provoque une irritation cutanée. Sécheresse et/ou craquelure. Les effets peuvent mettre du

temps à guérir.

Ingestion Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes Aucune information disponible.

Toxicité aiguë

Mesures numériques de toxicité

DL50 par voie orale DL50 par voie orale > > 3227 mg/kg DL50, voie cutanée DL50, voie cutanée > 2000 mg/kg

Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
ALCOHOLS, C12-14	> 3227 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Rabbit)	-
SECONDARY, ETHOXYLATED			
POLYETHYLENE GLYCOL	> 10000 mg/kg (Rat)	> 10000 mg/kg (Rat)	> 2.5 mg/l (Rat) (6h)
			-

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée Provoque une irritation cutanée. Sécheresse et/ou craquelure. Les effets peuvent mettre du

temps à guérir.

ALCOHOLS, C12-14 SECONDARY, ETHOXYLATED (84133-50-6)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Provoque une irritation cutanée Sécheresse et/ou craquelure Les effets peuvent mettre du temps à guérir.

POLYETHYLENE GLYCOL (25322-68-3)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Une exposition
					prolongée n'est pas
					susceptible de
					provoquer une
					irritation cutanée
					significative. Peut
					provoquer une
					réaction plus grave
					si la peau est
					abrasée (rayée ou
					coupée).

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque de graves lésions des yeux. Peut causer des dommages permanents si l'œil n'est pas immédiatement irrigué. Provoque des brûlures oculaires.

ALCOHOLS, C12-14 SECONDARY, ETHOXYLATED (84133-50-6)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Provoque de graves
					lésions des yeux
					Peut causer des
					dommages
					permanents si l'œil
					n'est pas
					immédiatement
					irrigué. Provoque
					des brûlures
					oculaires

POLYETHYLENE GLYCOL (25322-68-3)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Peut entraîner une
					irritation passagère
					des yeux Une
					blessure à la cornée
					est peu probable

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Aucune information disponible.

POLYETHYLENE GLYCOL (25322-68-3)

	<u> </u>		
Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats
	Cobaye	Cutané(e)	N'est pas un sensibilisant
			cutané
	Résultats sur l'humain	Cutané(e)	Négatif

Mutagénicité sur les cellules germinales

Ne présente pas d'effet mutagène dans les expériences sur l'animal.

Informations sur le produit						
Méthode Espèce Résultats						
	in vitro	Négatif				

Informations sur les composants

ALCOHOLS, C12-14 SECONDARY, ETHOXYLATED (84133-50-6)

Méthode	Éspèce	Résultats	
	in vitro	Négatif	

POLYETHYLENE GLYCOL (25322-68-3)

Méthode	Espèce	Résultats
	in vitro	Négatif
		Négatif Ne présente pas d'effet mutagène dans les expériences sur l'animal

Cancérogénicité

Aucune information disponible.

Informations sur les composants POLYETHYLENE GLYCOL (25322-68-3)

Méthode	Espèce	Résultats
		N'a pas provoqué de cancer chez les
		animaux de laboratoire.

Toxicité pour la reproduction

Aucune information disponible.

POLYETHYLENE GLYCOL (25322-68-3)

Méthode	Espèce	Résultats
		Ce produit ne présente pas de dangers
		connus ou supposés pour la
		reproduction

STOT - exposition unique

L'évaluation des données disponibles suggère que ce matériau n'est pas un toxique STOT-SE.

ALCOHOLS, C12-14 SECONDARY, ETHOXYLATED (84133-50-6)

	, -	(
Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					L'évaluation des
					données disponibles
					suggère que ce
					matériau n'est pas
					un toxique STOT-SE

POLYETHYLENE GLYCOL (25322-68-3)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					L'évaluation des
					données disponibles
					suggère que ce
					matériau n'est pas
					un toxique STOT-SE

STOT - exposition répétée

Sur la base des données disponibles, les expositions répétées ne devraient pas entraîner d'effets indésirables significatifs.

ALCOHOLS, C12-14 SECONDARY, ETHOXYLATED (84133-50-6)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Sur la base des
					données
					disponibles, les
					expositions répétées
					ne devraient pas
					entraîner d'effets
					indésirables
					significatifs.

POLYETHYLENE GLYCOL (25322-68-3)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Sur la base des données disponibles, les expositions répétées ne devraient pas
					entraîner d'effets indésirables

		significatifs. Des
		découvertes
		récentes
		d'insuffisance rénale
		et de décès chez
		des patients brûlés,
		ainsi que certaines
		études utilisant des
		modèles animaux de
		brûlures, suggèrent
		que le polyéthylène
		glycol pourrait avoir
		été un facteur.
		L'utilisation
		d'applications
		topiques contenant
		ce matériau peut ne
		pas être appropriée
		chez les patients
		gravement brûlés.

Danger par aspiration

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur d'autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écotoxicité

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

ALCOHOLS, C12-14 SECONDARY, ETHOXYLATED (84133-50-6)

Méthode	Espèce	Type de résultat final	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
OCDE, essai n° 203 : Poisson, essai de toxicité aiguë ou équivalent.	Pimephales promelas	CL50	3.5 mg/L	96 heures	
OCDE, essai n° 203 : Poisson, essai de toxicité aiguë ou équivalent.	Pimephales promelas	CL50	4.9 mg/L	96 heures	
OCDE, essai n° 202 : Daphnia sp., essai d'immobilisation immédiate ou équivalent.	Daphnia magna	CE50	3.1 mg/L	48 heures	
OCDE, essai n° 202 : Daphnia sp., essai d'immobilisation immédiate ou équivalent.	Daphnia magna	CE50	4.01 mg/L	48 heures	
ISO TC147/SC5/WG2	Acartia tonsa	CE50	0.57 mg/L	48 heures	
Toxicité aiguë	Algues	CEr50	2.01 mg/L		
Toxicité chronique	Poisson	NOEC	0.87 mg/L		

T	5	NOTO	0.0 "	
l oxicité chronique	Daphnia magna	NOEC	0.2 mg/L	

POLYETHYLENE GLYCOL (25322-68-3)

Méthode	Espèce	Type de résultat final	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
	Pimephales promelas	CL50	58900 mg/L	96 heures	
	Daphnia magna	CE50	22100 mg/L	48 heures	
	Toxicité pour les bactéries	CE50	> 10000 mg/L	16 heures	

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Facilement biodégradable.

ALCOHOLS, C12-14 SECONDARY, ETHOXYLATED (84133-50-6)

	120011020, 012 11 020011271111, 21	11107(12/1122)		
	Méthode	Durée d'exposition	Valeur	Résultats
Ī	OCDE, essai n° 301F :	28 jours	Biodégradation > 60 %	Facilement biodégradable
	Biodégradabilité facile : Essai de		-	
	respirométrie manométrique (TG 301			
1	F) ou équivalent.			

POLYETHYLENE GLYCOL (25322-68-3)

Méthode	Durée d'exposition	Valeur	Résultats
OCDE, essai n° 301B :	28 jours	Biodégradation 90 %	Facilement biodégradable
Biodégradabilité facile : Essai de		-	
dégagement de CO2 (TG 301 B)			

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation

Facteur de bioconcentration (BCF) 15 - 64 Fish

Nom chimique	Coefficient de partage	
ALCOHOLS, C12-14 SECONDARY, ETHOXYLATED	3.29	

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol partiellement soluble.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
POLYETHYLENE GLYCOL	La substance n'est pas PBT/vPvB

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément Déchets de résidus/produits

aux réglementations environnementales.

Emballages contaminés Ne pas réutiliser les récipients vides.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

inutilisés

14.1 Numéro UN ou numéro UN3082

d'identification

Désignation officielle de transport SUBSTANCES DANGEREUSES POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDES, N.S.A.

de l'ONU (ALCOHOLS, C12-14 SECONDARY, ETHOXYLATED)

14.3 Classe(s) de danger pour le

transport

14.4 Groupe d'emballage Ш 14.5 Dangers pour l'environnement Oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales A97, A158, A197

Code ERG 9L

IMDG

14.1 Numéro UN ou numéro UN3082

d'identification

SUBSTANCES DANGEREUSES POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDES, N.S.A. Désignation officielle de transport

de l'ONU (ALCOHOLS, C12-14 SECONDARY, ETHOXYLATED)

14.4 Groupe d'emballage 14.5 Dangers pour l'environnement Oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales 274, 335, 969 N° d'uraence F-A. S-F

14.7 Transport maritime en vrac Aucune information disponible

selon les instruments de l'OMI

14.1 Numéro UN ou numéro UN3082

d'identification

14.2 Désignation officielle de SUBSTANCES DANGEREUSES POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDES, N.S.A.

transport de l'ONU (ALCOHOLS, C12-14 SECONDARY, ETHOXYLATED)

14.3 Classe(s) de danger pour le

transport

14.4 Groupe d'emballage Ш

14.5 Dangers pour l'environnement Oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales 274, 335, 375, 601

Code de classification M6

ADR

14.1 Numéro UN ou numéro UN3082

d'identification

14.2 Désignation officielle de SUBSTANCES DANGEREUSES POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDES, N.S.A.

transport de l'ONU (ALCOHOLS, C12-14 SECONDARY, ETHOXYLATED)

14.3 Classe(s) de danger pour le

transport

14.4 Groupe d'emballage

14.5 Dangers pour l'environnement Oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales 274, 335, 601, 375

Code de classification M6 Code de restriction en tunnel (-)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales

Décret n° 2021-1558 du 02/12/21 modifiant la nomenclature des installations classées 4510 pour la protection de l'environnement

Allemagne

Classe de danger pour le milieu légèrement dangereux pour les organismes aquatiques (WGK 1) aquatique (WGK)

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII). Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV). **Product restricted per REACH Annex XVII:** 3. 75. 77

Polluants organiques persistants

non applicable

Catégorie de substance dangereuse selon la directive Seveso (2012/18/UE)

E1 - Dangereux pour l'environnement aquatique, catégorie toxicité aiguë 1 ou toxicité chronique 1

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone non applicable

Inventaires internationaux

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires **TSCA DSL/NDSL** Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires **EINECS/ELINCS** Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires **ENCS** Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires **IECSC** Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires KECI **PICCS** Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires **AIIC** Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires **NZIoC**

Légende :

TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire

DSL/NDSL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques

EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes

KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées

PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels

NZIoC - Inventaire néo-zélandais des produits chimiques

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée pour cette substance/mélange.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Texte intégral des mentions H citées dans la section 3

H315 - Provoque une irritation cutanée

H318 - Provoque de graves lésions des yeux

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Légende

SVHC: Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation:

Légende RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

TWA TWA (moyenne pondérée en temps) STEL STEL (Limite d'exposition à court terme)

Plafond Valeur limite maximale * Désignation « Peau »

+ Sensibilisants

Remarque sur la révision Sections de la FDS mises à jour 1 2 3 4 8 9 11 12 14 15 16

Méthode de classification	
Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Toxicité aiguë par voie orale	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par voie cutanée	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul
Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul
Sensibilisation cutanée	Méthode de calcul
Mutagénicité	Méthode de calcul
Cancérogénicité	Méthode de calcul
Toxicité pour la reproduction	Méthode de calcul
STOT - exposition unique	Méthode de calcul
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul
Danger par aspiration	Méthode de calcul
Ozone	Méthode de calcul

Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Agence pour le Registre des Substances Toxiques et Maladies (ATSDR)

Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)

Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_CER)

Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_API)

Agence de protection de l'environnement des États-Unis

Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)

FIFRA (Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides des États-Unis) de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis), substances HPV

Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal)

Base de données sur les substances dangereuses

nternational Uniform Chemical Information Database (IUCLID)

Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)

Schéma National Australien de Notification et d'Evaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)

NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)

National Library of Medicine, ChemID Plus (NLM CIP)

National Library of Medicine, Base de données PubMed (NLM PubMed)

Programme national de toxicologie, États-Unis (NTP)

CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)

Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité

Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV

Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation

Organisation mondiale de la santé

Préparée par Lisa Bland

Préparée par

Remplace la date 15-juil.-2024

Date de révision 15-janv.-2025

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité